



**AVIS DE RADIATION (21-22-0025)**

Prenez avis que le 25 octobre 2024, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, a imposé à **M. Sébastien Cormier**, exerçant la profession d'infirmier auxiliaire dans la ville de Sherbrooke, une période de radiation temporaire de six (6) semaines, sous les chefs 1, 3 et 4 de la plainte portée contre lui.

M. Sébastien Cormier a été déclaré coupable des infractions suivantes:

1. Dans la région de Sherbrooke ou ailleurs au Québec, depuis le ou vers le mois de septembre 2020, a partagé ou a permis que soient publiés des propos irrespectueux et/ou diffamatoires et a tenu des propos irrespectueux et/ou diffamatoires sur sa page Facebook, à l'endroit des représentants de la santé publique, relativement au contexte d'urgence sanitaire de la COVID-19;
3. Dans la région de Sherbrooke ou ailleurs au Québec, depuis le ou vers le mois de juin 2020, a posé un ou des actes dérogatoires à la dignité de la profession, en publiant ou en permettant que soient publiés sur les médias sociaux, des propos et/ou des opinions qui dénoncent le port du masque en période de pandémie de la COVID-19;
4. Dans la région de Sherbrooke ou ailleurs au Québec, depuis le ou vers le mois de juin 2020, a posé un ou des actes dérogatoires à la dignité de la profession, en publiant ou en permettant que soient publiés sur les médias sociaux, des propos et/ou des opinions qui dénoncent l'efficacité du vaccin pour combattre la COVID-19 et/ou la nécessité de la vaccination pour combattre la COVID-19;

M. Sébastien Cormier, sera donc radié temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour une période de six (6) semaines, soit du 6 mai 2025 au 16 juin 2025.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 6 mai 2025.

Me Caroline Leblanc  
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ